



Chantraine, le 4 novembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 novembre 2015

NOM Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
DIOT François	X			
GILLE Brigitte	X			
HINGRAY Sandrine	X			
BARBAUX Marc	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey	X			
OHNIMUS Martine			X	GILLE Brigitte
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
CORNU Henri	X			
HARQUET Florian	X			
PETOT Stephane	X			
PIERRAT Nathalie			X	HUSSON Audrey
FELLMANN Bernadette	X			
HAMM Agnès	X			
RICHARD Sylvie	X			
RODRIGUES Chantal	X			
SCHUMACHER Dominique	X			
SEVRAIN Sophie	X			
AUBERT Michel	X			
CHAPON Jacques	X			
DORGET Patrick	X			
RICHARD Max	X			
TRINIDAD Claude			X	DIOT François

**Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire,
Madame Audrey HUSSON étant désignée secrétaire de séance,
Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015,**

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

* A adopté la modification des tarifs et des durées des concessions au cimetière.

Remarque de Dominique SCHUMACHER : Les tarifs des monuments dépendent-ils du nombre d'emplacements dans la tombe ?

Réponse : Non le tarif est unique en ce qui concerne une concession de terrain pour un monument funéraire (type tombe).

Remarque de Max Richard : Souhaite savoir si les tarifs des cav'urnes ont été modifiés.

Réponse : Non, les tarifs non pas été modifiés, seules les durées des concessions ont été changées afin de se conformer à la loi.

* A autorisé Monsieur le Maire à demander à l'ONF la rédaction d'une convention à passer avec ERDF pour le passage d'une ligne électrique souterraine et téléphonique sur une longueur de 150 ml sur la route forestière de « La Louvroie ».

* A approuvé le montant de la participation financière des communes extérieures (538 €) aux frais de fonctionnement des écoles.

Remarque de Max RICHARD : La participation est-elle la même pour un enfant de maternelle ou d'élémentaire ?

Réponse : Oui, il n'y a pas de tarifs différenciés.

* A approuvé la participation communale aux frais scolaires pour l'année 2016.

* A approuvé la participation communale aux séjours scolaires.

Remarque de Max RICHARD : Y-a-t-il une participation des parents d'élèves et si oui, est-elle différente suivant que les enfants sont chantrainois ou extérieurs ?

Réponse : Oui il y a participation des parents aux séjours mais les tarifs sont identiques pour tous les enfants.

Remarque de Jacques CHAPON : Il n'y a pas eu de voyage à Paris l'année passée, ce choix a-t-il été fait pour faire des économies ?

Réponse : Non, c'était une décision de la directrice.

* Le dernier point à l'ordre du jour concernant la proposition d'achat de la parcelle cadastrée C 34, sise Vallon d'Olima, a été retiré de l'ordre du jour, le propriétaire des lieux ne souhaitant pas diminuer le prix de vente de son bien.

Informations diverses :

- Monsieur BARBAUX informe des différentes réunions organisées par le SCOT et souhaite que des élus y participent.
- Madame GILLE remet à l'ensemble du conseil municipal trois comptes rendus de réunions : commission des affaires scolaires, comité de pilotage « nouvelles activités périscolaires » et commission « transport » de la CAE.

Madame GILLE rappelle également que les documents émanant de la CAE sont disponibles dans son bureau ou téléchargeables sur le site internet de la CAE.

- Monsieur DIOT félicite les organisateurs de la soirée « HALLOWEEN », à savoir Madame HUSSON et son Conseil des Jeunes, Monsieur HARQUET, l'association RANAVENTURE et l'association RT20.

Dates à retenir :

- **Vendredi 6 novembre 2015 à 14h30** : inauguration de la rue de l'Arsenal - rendez-vous est donné au niveau du parking ALDI ;
- **Commémoration de l'Armistice du 11 novembre** : - 9h00 au monument aux morts au cimetière,
- 10h00 célébration d'une messe à Chantraine,
- 11h15 vin d'honneur.
- **21 novembre 2015** : Concert GOSPEL à l'Eglise de Chantraine.

La séance est levée à 20h45

Fait à Chantraine, le 4 novembre 2015



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "François DIOT".

François DIOT